



## **Compilation de l'arrêté ministériel octroyant à la Fédération Royale Belge de Canoë une dérogation en matière de circulation sur les cours d'eau <sup>1</sup>**

Au sens de la présente annexe, il y a lieu d'entendre par période hivernale la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 mars inclus. La validité de la présente dérogation prend fin le 30 septembre 2025.

### **Sous-bassin Semois-Chiers**

#### **La Rulles:**

Depuis l'amont immédiat du pont d'Habay-la-Vieille jusqu'à la confluence avec la Semois, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L5220) installé sur la Rulles à Tintigny, est supérieure ou égale à 50 cm au cours de la période hivernale.

GSM de surveillance: 0477 / 912.001

#### **Le Ry du Moulin (La Vresse):**

Depuis le Pont des deux eaux jusqu'à la confluence avec la Semois, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L7000) de Vresse, est supérieure ou égale à 65 cm au cours de la période hivernale.

- Embarquement: en aval du pont des deux eaux, rive droite N49.8812221 E4.9439541 (FRBC)<sup>2</sup>
- Débarquement sur la Semois N49.8715502 E4.9318584 (FRBC)

GSM de surveillance: 0477 / 912.001

#### **La Semois:**

Depuis la confluence avec la Rulles jusqu'au pont "Tintigny-Marbehan", dans les mêmes conditions que pour la Rulles.

GSM de surveillance: 0477 / 913.001

---

<sup>1</sup> En cas de discussion, le texte du décret en langue française prévaut sur cette compilation

<sup>2</sup> (FRBC): coordnat GPS fournit par le FRBC, (DGRNE): coordnat GPS fournit par le DGRNE. Toutes les coordnats GPS ont été déterminées avec soin, mais peuvent s'écarter de la situation sur le terrain

## Sous-bassin de l'Ourthe

### Le ruisseau de Martin Moulin:

Depuis le confluent avec le ruisseau de Valire ou Chevral à Achouffe (Wibrin)/Houffalize jusqu'à la confluence avec l'Ourthe orientale, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L7070) de Rensiwez, est supérieure ou égale à 60 cm au cours de la période hivernale.

Embarquement: N50.1495473 E5.7464129 (DGRNE)

Débarquement: N50.133824 E5.722651 (FRBC)

GSM de surveillance: 0477 / 931.001

### L'Ourthe orientale:

Depuis le pont au moulin de Bistain à Cherain (Gouvy) jusqu'au pont de la rue Porte à l'Eau à Houffalize, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre, (L5930) à Houffalize est supérieure ou égale à 55 cm pour la période hivernale.

- Embarquement: au pont au moulin de Bistain à Cherain (Gouvy) N50.1502915 E5.8681234
- Débarquement (hiver): pont de la rue Porte à l'Eau à Houffalize N50.1302654 E5.791466 (FRBC)
- Débarquement au lac de Nisramont N50.143549 E5.669118 (FRBC)

GSM de surveillance: 0477 / 933.001

Entre la rue Porte à l'Eau à Houffalize et le barrage de Nisramont lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L5930) d'Houffalize, est supérieure ou égale à 35cm pour la période estivale.

- Embarquement: rue Porte à l'Eau à Houffalize N50.1502915 E5.8681234 (FRBC)
- Embarquement (été): à l'aire officielle du "tronçon annexe 1C"
- Débarquement au lac de Nisramont N50.143549 E5.669118 (FRBC)

GSM de surveillance: 0477 / 933.001

### L'Ourthe occidentale:

Depuis "l'ancien moulin des Trois Ponts" à Amberloup jusqu'au pont de Prelle, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L6290) d'Amberloup, est supérieure ou égale à 45cm pour la période hivernale.

- Embarquement: N50.0357872 E5.5258102 (FRBC)
- Débarquement: N50.0769590 E5.5262410 (FRBC)

GSM de surveillance: 0477 / 952.001

Entre le Pont de Berguème à Tenneville et le barrage de Nisramont lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre d'Erneuville (L5950), est supérieure ou égale à 45 cm pour la période estivale.

- Embarquement: Pont de Berguème à Tenneville à l'aire officielle du "tronçon en annexe 1 C" (été) N50.0755496 E5.5564904 (FRBC)
- Débarquement au lac de Nisramont N50.143549 E5.669118 (FRBC)

GSM de surveillance: 0477 / 952.001

## **Sous-bassin de la Lesse**

### **L'Our:**

Depuis Our, au pont de la route de Porcheresse jusqu'au confluent avec la Lesse, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L5550) d'Opont, est supérieure ou égale à 65 cm au cours de la période hivernale.

- Embarquement: En aval du pont, rive gauche N49.9620081 E5.1230005 (FRBC)
- Débarquement: amont du pont des barbouillons (rive gauche) de la Lesse N50.0117497 E5.1287857 (FRBC)

GSM de surveillance: 0477 / 951.001

### **Le ruisseau de Gembes (ou Almache):**

Depuis l'amont immédiat du Pont des Rives, rive droite, section de Porcheresse, jusqu'au confluent avec la Lesse, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L6840) de Daverdisse, est supérieure ou égale à 24 cm au cours de la période hivernale.

- Embarquement: Pont des Rives rive droite N49.982304 E5.072815 (FRBC)
- Débarquement: Sur la Lesse, rive gauche, 100m en aval du confluent (prairie + parking) N50.0310950 E5.1234225 (FRBC)

GSM de surveillance: 0477 / 951.001

### **La Lesse:**

La Haute Lesse, Depuis le Pont-route Maissin-Transinne (sur la N899) jusqu'au pont des Barbouillons à Daverdisse, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L7680) à Maissin, est supérieure ou égale à 70 cm au cours de la période hivernale.

(Limnimètre, en cas de panne du L7680 ; 75cm sur le ( L 5021 ) à Resteigne.)

- Embarquement aval du pont sur la N899, rive droite N49.9780098 E5.1839387
- Embarquement et débarquement supplémentaire: aire de picnic à Lesse.
- Débarquement: en amont du pont des barbouillons en rive gauche N50.0117497 E5.1287857 (FRBC)

GSM de surveillance: 0477 / 922.001

Depuis 1500 mètres en amont du lieu-dit "Saut du Butoir" à Belvaux jusqu'à 200 mètres en aval de ce même lieu-dit, un week-end par an au mois d'avril, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre de Resteigne (L5021) sur la Lesse est supérieure ou égale à 55cm.

La Fédération Royale Belge de Canoë s'engage à prévenir la société de pêche locale.

- Embarquement et débarquement en rive droite du tronçon.

GSM de surveillance: 0477 / 713.001

## **Sous-bassin de l'Amblève**

### **L'Amblève:**

Depuis le confluent avec le Moderscheiderbach à Amel, Heppenbach/ Amel jusqu'à la confluence avec l'Eau rouge à Challe, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L7280) installé sur l' Amblève à Montenau, est supérieure ou égale à 65 cm au cours de la période hivernale.

- Embarquement: 100m en amont de l'échelle d'Aqualim, rive gauche, acces par la petite prairie à côté du chalet de l'ancien clubhaus du KayakClub de Montenau. N50.358437 E6.120926 (DGRNE)
- Débarquement au confluent avec l'Eau rouge N50,3949614 E5,9442023 (FRBC)

GSM de surveillance: 0477 / 823.001

### **L'Amblève Fond des Quarreux:**

La Fédération Royale Belge de Canoë est autorisée à circuler en kayaks, canoës et rafts depuis l'aval immédiat du barrage de Lorcé jusqu'à Remouchamps, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre de la DGO2 à Martinrive (L 6621), est supérieure ou égale à 85cm

- Embarquement: au pied du barrage de Lorcé N50.426161 E5.733311 (FRBC)
- Embarquement: derrière le camping Moulin du diable, Quarreux 2 à Aywaille N50.450300, E5.738946 (FRBC)
- Débarquement: en amont direct, en rive gauche du pont vers Nonceveux à Aywaille N50.470361 E5.736670 (DGRNE)
- Débarquement: Pont routier à Aywaille.

GSM de surveillance: 0477 / 811.001

### **La Lienne:**

Depuis le pont de la route Trois-ponts vers Werbomont jusqu'à la confluence avec l'Amblève, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L6240) de Lorcé, est supérieure à ou égale 50 cm au cours de la période hivernale.

- Embarquement: pont de la route Trois-ponts vers Werbomont N 50.367454 E 5.724167 (FRBC)
  - Embarquement: forges 80 à Stoumont N50.376167 E5.733094 (FRBC)
  - Débarquement au confluent avec l'Amblève N50.413401 E5.775971 (FRBC)
- GSM de surveillance: 0477 / 811.001

### **La Salm:**

Depuis l' Aval de Cierreux, à la confluence avec la Ronce, jusqu'à l'aire de Rochelival, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L6070) de Trois-Ponts, est supérieure ou égale à 57 cm au cours de la période hivernale.

- Embarquement: à la confluence avec la Rance à Cierreux-Salmchateau N50.250629 E5.913914 (FRBC)
- Embarquement : sous le pont du chemin de fer à Salmchateau N50.267673 E5.907703 (FRBC)
- Embarquement: à Vielsalm, route de Rencheux avant le pont de la Salm portage à gauche sur 100m. Embarquement rive gauche N50.288800 E5.913127 (FRBC)
- Embarquement: à Vielsalm-Grand Halleux, pont rue du Pouhon, en aval direct du pont, rive droite N50.317876 E5. 906322 (DGRNE)

GSM de surveillance: 0477 / 933.001

### **La Warche:**

La Fédération Royale Belge de Canoë est autorisée à circuler en kayaks, canoës et rafts depuis la sortie du barrage de Butgenbach à Butgenbach et le barrage de Robertville (camping du Lac de Robertville), débarquement requis par Mr le maire; au pont de Faymonville, suivant accord avec Electrabel, un week-end par mois et un jour par semaine pendant les vacances scolaires, entre le 16 mars et le 31 juillet inclus.

Au même endroit, suivant les lâchers d'eau du barrage de Butgenbach et suivant accord avec Electrabel, un week-end et trois jours en semaine par mois, pour les autres périodes de l'année.

- Embarquement: Monschauer Strasse N50.4353957 E6.2049390 (DGRNE)
- Débarquement: Pont de Champagne N50.4430496 E6.1386814 (DGRNE)

GSM de surveillance: 0477 / 822.001

Depuis l'aval de l'intersection de la Warche avec la N68, au bout de l' Avenue de la Libération à Malmédy (à hauteur de la piscine communale) jusqu'à Challe, à la confluence de l'eau rouge avec l' Amblève, lorsque sa hauteur d'eau enregistrée au limnimètre de Malmédy (L6520) est supérieure ou égale à 55 cm au cours de la période hivernale.

- Embarquement: pont avenue de la libération (près de la piscine)

- Embarquement: Avenue de la Warche Malmédy, pont N62 N50.417412 E5.999486
  - Débarquement: sur l'Amblève à Challe au confluence avec l'eau rouge N50,3949614 E5,9442023 (FRBC)
- GSM de surveillance: 0477 / 823.001

### **Le Roannay:**

Depuis "Moulin du Ruy" ("Le Neu Moulin") à la Gleize jusqu'à la confluence avec l'Amblève, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L7160) de l'Eau Rouge à Stavelot, est supérieure ou égale à 65 cm au cours de la période hivernale.

- Embarquement: aire de picnic N50.428318 E5.889760 (FRBC)
  - Débarquement: au confluence avec l'Ourthe Orientale
- GSM de surveillance: 0477 / 813.001

## **Sous-bassin Meuse Amont**

### **Le Bocq:**

Depuis Spontin, en aval direct du tunnel, rive gauche en aval du pont vers Durnal N944 (après ancienne usine eau de Spontin), jusqu'à la Meuse, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L5800) d'Yvoir, est supérieur ou égale à 65cm au cours de la période hivernale.

- Embarquement à l'aval de Spontin à la sortie du tunnel au prairie, en aval rive gauche du pont route N944 (rue de Chansin) vers Durnal. N50.329982 E5.001424 (DGRNE)
- Débarquement à Yvoir: en rive droite, aval du pont du Redeau (Rue Fonds d' Ahinvaux) N50.337308 E4.906791 (DGRNE)

GSM de surveillance: 0477 / 702.001

### **La Houille:**

Depuis Gedinne jusqu'à Vencimont, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L6400) de Gedinne, est supérieure ou égale à 45 cm au cours de la période hivernale

- Embarquement: Derrière la caserne des pompiers à Gedinne, Rue de la Morie N49.982382 E4.934191 (FRBC)
- Embarquement: Patignies, rive gauche à l'amont immédiat du pont de la route de Patignies N50.003390 E4.937620 (DGRNE)
- Débarquement: Felenne, Pont rue des Ardennes en amont rive gauche de la confluence avec la Hulle (sapinière) N50.042944, E4.844361 (FRBC)
- Débarquement: en rive droite au gué de Felenne, Rue des Ardennes N50.055301 E4.829759 (DGRNE)

GSM de surveillance: 0477 / 701.401

### **L'Eau Noire:**

Depuis le pont de la route N589 Baileux-L'Escaillère au lieu-dit "Basse Nimelette" jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Pernelle à Couvin, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L6350) de Couvin, est supérieure ou égale à 40 cm au cours de la période hivernale.

- Embarquement au pont de la route N589 Baileux-L'Escaillère, au lieu-dit "Basse Nimelette" N49,959061 E4,380877 (FRBC)
- Débarquement: à la confluence avec le ruisseau de Pernelle à Couvin N50,0334931 E4,4958308 (FRBC)

GSM de surveillance 0477 / 722.001

### **L'Eau Blanche:**

En aval du pont d' Aublain jusqu'au Viroin, lorsque la hauteur d'eau, enregistrée au limnimètre (L6530) d' Aublain, est supérieure ou égale à 50 cm au cours de la période hivernale.

GSM de surveillance: 0477 / 722.001

Il est donc toujours nécessaire de remplir un rapport de descente et de nous envoyer dans les trois jours de votre descente. Ce rapport est disponible en lien "Envoyer un rapport de descente" sur le site FRBC-KBKV que vous devez consulter.

Les limnimètres de l'Hydrometrie de Wallonie sont accessible sur <https://hydrometrie.wallonie.be/home/observations/hauteur.html>